



GUIDE MÉTIER

**Agent d'entretien
des espaces verts**

SOMMAIRE

EDITO	3
FICHE 1 – MISSIONS ET COMPETENCES	4
FICHE 2 – RISQUES POTENTIELS	7
FICHE 3 – SUIVI MEDICAL	9
FICHE 4 – MESURES DE PREVENTION	10
FICHE 5 – PRINCIPES GENERAUX DE SECURITE PHYSIQUE ET D'ECONOMIE D'EFFORT.....	15
FICHE 6 – LE TRAVAIL EN HAUTEUR	16
FICHE 7 – POUR EN SAVOIR PLUS	17

PRÉAMBULE

Pourquoi réaliser des guides métiers sous l'angle prévention ?

Le recul progressif et constaté du départ en retraite, l'entrée parfois tardive et parfois partielle sur le marché du travail et l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale se concrétisent par un risque accru d'accidents et de maladies professionnelles.

La prévention de l'usure professionnelle représente un enjeu important de réduction de l'absentéisme, de maintien dans l'emploi et de qualité de vie au travail.

Celle-ci nécessite une connaissance des nombreux métiers de la fonction publique territoriale et des contraintes liées. Elle permet la mise en œuvre de mesures adaptées dans le but de protéger la santé des agents et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Face à ses défis, le CDG 35 a souhaité élaborer des guides métiers qui ont pour objectifs de :

- connaître au mieux les procédures, les attitudes et savoir-faire des différents métiers expertisés,
- inventorier les risques et contraintes du poste de travail afin d'en évaluer les conséquences potentielles sur la santé,
- recommander des mesures de prévention, de protection de la santé pour assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions, à partir de retour d'expériences pratiques mises en œuvre dans les collectivités et établissements publics.

Quels contenus des guides-métiers ?

Nos guides sont constitués de fiches destinées prioritairement :

- aux services ressources humaines des employeurs :

Fiche « Missions et compétences » portant sur les compétences mobilisables dans le cadre d'une mobilité, d'une reconversion ou d'un reclassement,

Fiche « Suivi médical » avec les prescriptions recommandées pour éviter les maladies professionnelles repérées,

- aux encadrants :

Fiche « Risques potentiels » liés aux activités décrites dans la fiche de poste,

Fiche « Mesures de préventions » organisationnelles, techniques, collectives et individuelles,

Fiche « Consignes » sur des consignes spécifiques pour bien réaliser les activités.

Quelques mots sur le guide « Agent d'entretien des espaces verts »

Depuis plusieurs années, les métiers liés à l'entretien des espaces verts en collectivités ont été impactés par l'évolution des règles de protection de l'environnement. La nécessaire adaptation aux exigences écologiques a entraîné des modifications des pratiques et des méthodes de travail avec toujours plus d'exigences de la part des citoyens. Malgré l'amélioration des équipements de travail, les agents restent exposés à différents risques professionnels.

Ce guide a été élaboré afin de mettre en évidence certains leviers pouvant être activés afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir l'épuisement professionnel, les problématiques liées aux troubles musculosquelettiques.

Pour construire celui-ci, nous avons lié l'expertise du Service Conditions de travail du CDG (retours d'expérience des visites d'inspection, accompagnement à la réalisation des documents uniques et missions spécifiques) et des rencontres en collectivités avec des agents de terrain.



Jean-Pierre SAVIGNAC,
Maire de Cesson-Sévigné,

4^{ème} Vice-Président chargé de la santé au travail,
Président des Commissions de réforme et de la Commission Santé, Sécurité et
Conditions de Travail Départementale



FICHE 1

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Missions générales

L'agent d'entretien des Espaces verts effectue la création et l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Il maintient un espace public propre, accueillant, pédagogique et sécurisé pour les usagers. Plusieurs domaines d'intervention peuvent être distingués :

- Jardinier de ville (compétence notamment en matière de création, fleurissement et entretien des espaces verts),
- Jardinier des espaces sportifs/terrains de sport (compétences notamment en matière de décompactage, fertilisation, ...),
- Grimpeur/élagueur.

Activités

- Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité
- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites
- Taille de haies, arbustes
- Tonte
- Plantation d'arbres, arbustes et de plantes/fleurs
- Engazonnage
- Désherbage mécanique et manuel
- Elagage (activité plutôt réalisée à partir de nacelles ou de plain-pied)
- Tronçonnage
- Soufflage de feuilles
- Ramassage des déchets verts et autres déchets (déjections canines, ...)
- Fertilisation
- Décompactage (terrains de sports)
- Diagnostic de l'état des végétaux/repérage et signalement des végétaux

Activités annexes :

- Entretien du matériel et de l'outillage nécessaires (utilisation des notices d'emploi et carnets d'entretien, affûtage des lames, changement des bougies, lames, courroies, fils de roto-fils, graissage, vidange, utilisation en sécurité du matériel...)
- Conduite et transport du personnel, du matériel, des déchets et matériaux vers les sites d'intervention (chargement, déchargement, ...)
- Entretien des locaux de travail

Activités pouvant être associées

- Production végétale
- Soins animaliers (caprins, ovins, volaille, abeilles, ...) avec possibilité de traitements vétérinaires
- Événementiel : participation à l'installation d'événements, création d'espaces/jardins pour des événements, gestion de la logistique, ...
- Création et participation à la mise en place de décorations de Noël

Lieux d'exercice

L'agent d'entretien des Espaces verts intervient dans les espaces publics et plus particulièrement dans les parcs et jardins de la collectivité.

Compétences (issues de la fiche métier du CNFPT)

SAVOIR-FAIRE

- Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité
 - Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement Natura 2000, ZPPAUP, PAEN, jardin historique)
 - Prévenir les risques naturels sur le site (incendies, inondations, glissements de terrain)
 - Contrôle des équipements, des accès pour tous pour prévenir les risques du public
- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites
 - Exécuter le plan ou contrat de gestion du site
 - Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles
 - Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail
 - Réaliser des tailles saisonnières, des tailles topiaires, un entretien des végétaux et des arbres de petite taille
 - Tondre les pelouses et les prairies
 - Valoriser la flore indigène et la biodiversité
 - Mettre en œuvre un plan de désherbage global du site à l'aide de techniques alternatives et de traitements phytosanitaires si nécessaire
 - Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits
 - Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables
 - Entretien des regards, les mares, les bassins, les fontaines, les réseaux
 - Gérer les déchets produits sur le site et les valoriser dans les filières appropriées

SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Fondamentaux sur la biodiversité, la faune et la flore : les espèces et habitats, la trame verte et bleue

- Plans de gestion des sites (exigences réglementaires, scientifiques et techniques), référentiel national d'éco-gestion et labels
- Techniques et pratiques de gestion différenciée : taille douce, sélection dirigée, techniques alternatives au désherbage chimique, techniques de plantation, tonte ou fauchage, etc.
- Fondamentaux et obligations sur les sites historiques, espaces naturels et agricoles protégés
- Notions en voirie et réseaux divers (VRD)
- Techniques de débroussaillage et de désherbage



FICHE 2

RISQUES POTENTIELS

Risques de chutes de plain-pied

- Chutes par glissades notamment liées au relief, à la présence d'humidité au sol, à la nature des terrains

Risques de chutes de hauteur

- Chutes de hauteur liées aux activités de taille des haies, aux travaux d'élagage d'arbres
- Chutes de hauteur lors de l'utilisation d'échafaudages, de nacelles, de plateformes individuelles ou d'échelles
- Chutes lors de la montée ou la descente des engins

Risques de brûlure thermique avec les moteurs des équipements thermiques

Risques de coupures, plaies

- Coupures aux mains et aux jambes lors de l'utilisation de scies à chaînes à moteurs thermiques (tronçonneuses), taille-haies, débroussailleuses et autres matériels coupants (cisaille, ...)
- Coupures/blessures au visage et aux yeux par des branches d'arbres/arbustes ou par projection de particules (utilisation de débroussailleuses, épareuses, ...)

Risques biologiques (exposition à des agents biologiques)

- Morsures de tiques : maladie de Lyme, encéphalite virale à tiques
- Morsures de rongeurs sauvages, contact avec les déjections/urines animales : leptospirose, rage
- Morsures par des animaux (éco-pâturages)
- Accident d'exposition au sang en cas de piqûre avec une seringue usagée
- Inhalation de poussières végétales, piqûres de végétaux
- Tétanos en cas de blessure

Risques d'exposition aux insectes

- Piqûres de guêpes, d'abeilles, de frelons
- Contact avec les poils urticants de la chenille processionnaire du chêne ou du pin

Risque routier

- Lors d'interventions sur le bord de la voirie, sur les ronds-points notamment en cas d'absence ou de signalisation de chantier inadaptée
- Transports sur les chantiers du personnel et des équipements de travail

Risques liés à l'utilisation des équipements de travail

- Risques de happements : arbres à cardans mal protégés, débouvrages de machines
- Ecrasement suite au renversement de l'engin
- Risque de heurts, de renversements de personnes lors de la conduite des engins

Risques liés aux contraintes posturales et articulaires et à certains gestes répétitifs

- Postures à genoux ou accroupies prolongées pour le désherbage manuel des parterres, pour les plantations, ...
- Contraintes posturales (dos en flexion lors de certaines tâches)
- Gestes répétés
- Port de charges (matériaux et équipements de travail)

Risques chimiques

- Exposition aux carburants, aux huiles et aux gaz d'échappement
- Manipulation de produits phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides) et d'engrais
- Produits vétérinaires en cas de soins animaliers

Risque d'exposition au bruit des équipements thermiques utilisés

Exposition aux vibrations des équipements

- Vibrations transmises aux membres supérieurs par les équipements thermiques portatifs (débroussailleuses, tronçonneuses, souffleurs, taille-haies, ...)
- Vibrations transmises au corps entier par les engins

Risque électrique

- Intervention à proximité de lignes électriques aériennes
- Intervention à proximité de réseaux enterrés lors de réalisation de trous/tranchées

Contraintes liées aux conditions climatiques

- Exposition aux intempéries (pluie, froid, ...) et aux fortes chaleurs en été

Risques psychosociaux

- Relations avec les usagers et les membres des associations sportives
 - Exigences/réclamations de certains usagers, relatives à l'état de propreté des espaces publics et des associations sportives pour les terrains de sport
 - Contradiction des exigences des usagers entre la volonté d'une gestion plus écologique des espaces et la volonté d'espaces sans mauvaises herbes
 - Evolution des mentalités avec la disparition de l'utilisation des produits phytosanitaires et la réapparition de l'herbe, la mise en place de la gestion différenciée des espaces
- Injonctions contradictoires entre les demandes des usagers et celles des élus



FICHE 3

SUIVI MÉDICAL

Vaccinations recommandées

- DTPolio ou DTPcoq
- Hépatite B, à évaluer en fonction du risque
- Leptospirose pour les agents travaillant dans les fossés et les étangs

Maladies professionnelles potentielles

Liste indicative des tableaux de maladies professionnelles pouvant concerner les activités des agents d'entretien des Espaces verts :

- Tableau n°4 bis RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n°9 RG : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
- Tableau n°19 : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n°34 RG : Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organo-phosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
- Tableau n°42 RG : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n°45 RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
- Tableau n°49 RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n°53 RG : Affections dues aux rickettsies
- Tableau n°56 RG : Rage professionnelle
- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°64 RG : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- Tableau n°65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique. (Insecticides organochlorés. Produits végétaux ou d'origine végétale)
- Tableau n°66 RG : Rhinite et asthmes professionnels
- Tableau n°69 RG : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
- Tableau n°79 RG : Lésions chroniques du ménisque
- Tableau n°84 RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
- Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes



FICHE 4

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures organisationnelles

- Association des équipes chargées de l'entretien des espaces verts dès leur création ou réaménagement afin d'anticiper les contraintes liées à leur entretien
 - Choix des végétaux et adaptation en fonction des espaces
 - Conditions d'accès en sécurité au site (ronds-points, ...)
- Communication auprès des usagers sur la méthode d'entretien des espaces verts
 - Gestion différenciée et ses conséquences
- Mise en place d'un outil de gestion des réclamations afin d'orienter les usagers vers cet outil en cas de plaintes auprès des agents des Espaces verts
- Travail en équipe à privilégier afin de limiter le travail isolé, notamment en cas de travaux dangereux (tronçonnage, ...), de port de charges lourdes, ...
- Organisation des activités afin de permettre une rotation des activités entre les agents et réduire le temps d'exposition à certaines activités contraignantes (vibrations, gestes répétitifs, maintien de postures de travail statiques, ...)
- Organisation des locaux et des circulations sur le site des services techniques
 - Etablir un plan de circulation avec matérialisation des rangements des équipements et des matériaux, des allées de circulations des engins et des piétons (notamment si le site est occupé par plusieurs structures)
- Etablissement d'une procédure ou d'un article du règlement intérieur pour la mise en œuvre de consignes en cas de fortes chaleurs
 - Décalage des horaires de travail pour une prise de poste plus tôt (heures les plus fraîches)
 - Organisation des activités pour limiter les activités nécessitant des efforts plus intenses pendant les heures les plus chaudes
 - Augmentation du nombre de pauses au cours de la journée
 - Mise à disposition de bouteilles d'eau ou de gourdes individuelles
 - Choix de vêtements plus légers en été
- Adaptation des horaires de travail en fonction des saisons et des contraintes de circulation (limitation des déplacements sur certaines voies publiques aux heures de pointe/forte circulation)
- Mise en place de séances d'Activité Physique et Corporelle ou de séances d'échauffement à la prise de poste

Protections collectives

- Mise à disposition d'équipements à batterie afin de :
 - Réduire l'exposition au bruit et aux vibrations
 - Réduire l'exposition aux gaz d'échappement
 - Réduire le poids des équipements ou mieux répartir la chargePour optimiser l'utilisation de ces équipements, l'autonomie des batteries doit être suffisante en fonction des tâches à réaliser et si nécessaire, des batteries de rechange doivent être prévues
- Mise à disposition des aides à la manutention : chariots, brouettes, rampes de chargement des véhicules, ...



- Mise à disposition de vélos binettes
Avec cet équipement, les agents poussent la binette pour la faire fonctionner et ne la tirent pas, ce qui permet de réduire la sollicitation du dos.



Vélo-binette de Corps-Nuds

- Mise à disposition de binettes électriques en limitant la durée d'exposition du fait des vibrations
- Rappel des consignes pour les travaux en hauteur
 - Interdire l'utilisation de l'échelle comme poste de travail (à réserver comme moyen d'accès, sauf en cas d'impossibilité technique pour des interventions de courte durée)
 - Privilégier l'utilisation d'équipements avec des manches télescopiques
 - Lors de l'utilisation de plateformes élévatrices de personnes ou d'échafaudages, veiller à la formation et à l'aptitude des utilisateurs
 - Assurer la vérification périodique des nacelles et avant mise en service des échafaudages roulants
 - Utiliser les harnais antichute en dernier recours

- Mise à disposition de désherbeuses à eau chaude pour les allées, les cimetières
Afin d'optimiser le coût de ces équipements, certaines communes se regroupent afin de mutualiser le coût de l'achat d'une désherbeuse thermique qui peut également être utilisée pour du lavage haute pression, l'arrosage ou des opérations d'hydro-curage.



- Mise en place d'une signalisation temporaire de chantier pour les travaux en bord de voirie



JeBalise

Application téléchargeable gratuitement sur un smartphone, elle permet de rappeler les règles de mise en place de la signalisation temporaire des chantiers en bord de route pour la sécurité de tous.

- Aménagement des espaces verts afin de faciliter les conditions d'entretien
 - Création de ronds-points avec un accès surbaissé pour les véhicules et engins
 - Paillage des parterres pour limiter la pousse des herbes indésirables
 - Enherbage des allées des cimetières et suppression des espaces entre les tombes pour permettre l'entretien avec une tondeuse autoportée



Exemple : allées engazonnées du cimetière de La Richardais (35)

Equipements de protection individuelle



- Tenue de travail haute-visibilité permettant d’être vu par les usagers lors des interventions sur ou au bord de la voirie
- Vêtements de protection contre les intempéries (tenue de pluie, vêtements chauds contre le froid, ...)
- Chaussures et/ou bottes de sécurité (norme EN 20345) pour protéger des chutes, perforations, écrasements, entorses
- Gants de manutention
- Protections auditives
- Genouillères ou tapis de sol pour les travaux en position à genoux
- Casquette contre les coups de soleil
- Casque avec visière et protections auditives pour les travaux de débroussaillage, de tronçonnage et d’égagage
- Tenue anti-coupure pour les travaux de tronçonnage
- Harnais antichute pour les agents intervenant en hauteur (égagage, ...)
- Lunettes de protection avec possibilité de proposer des lunettes de protection adaptées à la vue

L’entretien des tenues de travail doit être organisé par la collectivité (entretien par un prestataire spécialisé, mise à disposition de lave-linge et sèche-linge avec indications des conditions d’entretien des tenues)

Focus sur le port du short ou du bermuda

Aucune réglementation n’interdit le port du short ou du bermuda, Toutefois, en fonction des activités, le port du short/bermuda est déconseillé. En effet, le pantalon protège des risques de projections (cailloux, ...) lors de travaux de débroussaillage/tonte, des piqûres d’insectes et de tiques ainsi que des projections de produits utilisés.

Afin de répondre à la demande des agents, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- achat de pantalons plus légers pour l’été.
pantalons de protection permettant d’enlever les jambières lorsque les activités (comme la plantation) le permettent pour ainsi concilier exigence de sécurité et confort thermique.

Exemple de bonne pratique

Les communes de GUIGNEN (35) et de CREVIN (35) proposent aux agents qui en ont besoin, de prendre en charge une paire de lunettes de vue réservées à un usage professionnel. Au vu des activités et du risque de casser les lunettes dans le cadre des activités, cette mesure permet de préserver la paire de lunettes personnelle.

Formation/information

- Accueil sécurité des nouveaux agents lors de l'entrée dans la collectivité
 - Délivrer un livret d'accueil
 - Formaliser l'accueil par une fiche d'accueil
- Formation à la conduite des engins
- Formation au montage/démontage et utilisation d'échafaudages roulants
- Formation à la signalisation temporaire de chantier
- Formation AI PR (Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux)
- Certiphyto
- Formation des agents à la gestion différenciée des espaces et à la communication auprès des usagers
- Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : il est conseillé d'organiser ces actions de formations sur les sites de travail des agents et avec leurs équipements
- Formation aux premiers secours

Trousse de premiers secours

Afin d'intervenir rapidement en cas d'accident, les agents doivent avoir à disposition une trousse de premiers secours à jour dans les véhicules.

Contenu type d'une trousse de premiers secours :

- Gants à usage unique (vinyle de préférence)
- Paire de ciseaux à bouts ronds
- Pince à écharde
- Couverture de survie
- Pansements (différentes tailles)
- Pansement compressif et hémostatique
- Compresses stériles (en emballage individuel)
- Désinfectant (en spray ou en lingettes) ou dosettes individuelles antiseptiques
- Dosettes de sérum physiologique
- Bandes adhésives de différentes tailles
- Bandes de largeur moyenne (10 cm) à maille extensibles
- Sparadrap anallergénique
- Sacs plastiques (type sacs congélation) pour la récupération de membres sectionnés



FICHE 5

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT



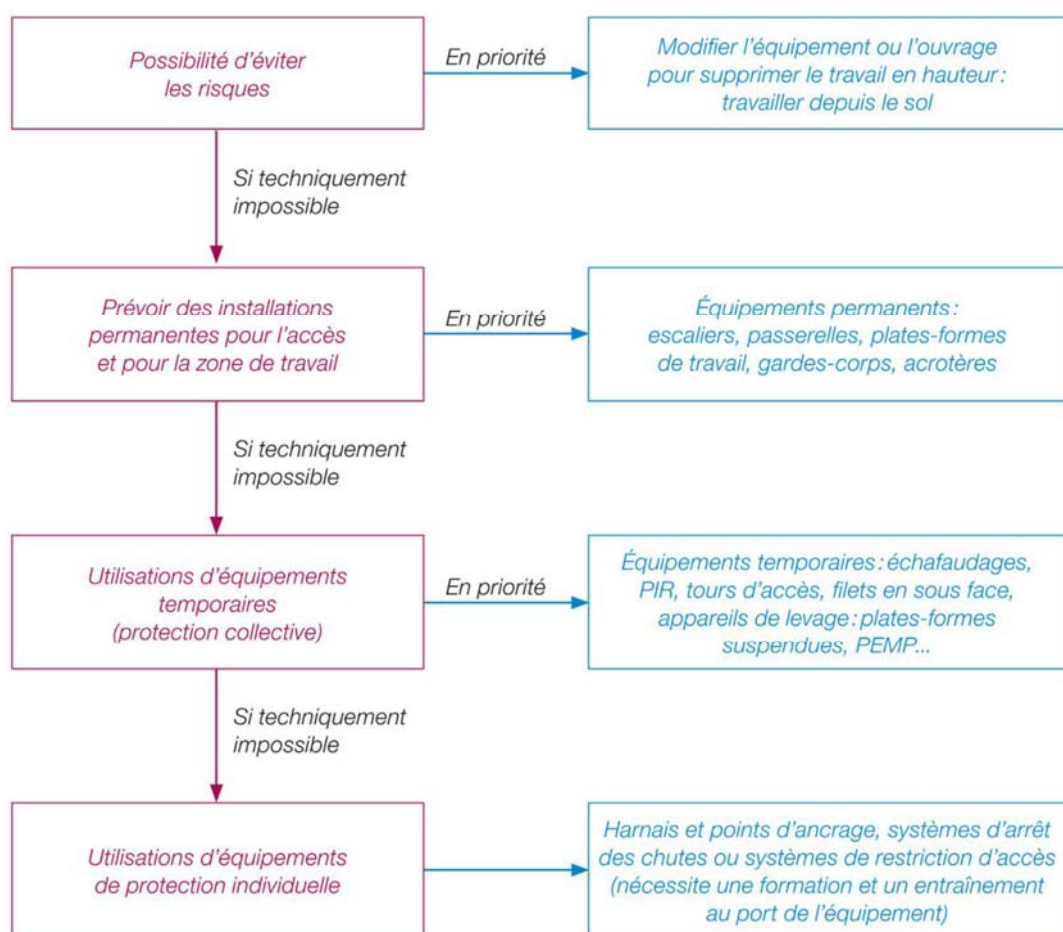


FICHE 6

LE TRAVAIL EN HAUTEUR



Exemple de logigramme de choix des équipement de travail en hauteur établi par l'INRS permettant de privilégier la protection collective sur la protection individuelle.





FICHE 7

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Répertoire des métiers du CNFPT
 - Fiche métier 19 - JARDINIER OU JARDINIÈRE
 - Fiche métier 20 – GRIMPEUR-ÉLAGUEUR OU GRIMPEUSE-ÉLAGUEUSE
 - Fiche métier 21 - AGENT CHARGÉ DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS
 - Fiche métier 15 - ANIMALIER OU ANIMALIÈRE
- Site du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion
 - [Santé au travail > Prévention des accidents du travail graves et mortels > Métiers et activités > Espaces verts](#)

Ont collaboré à l'élaboration de ce guide :

- Les agents du Service Conditions de travail du CDG 35
- Les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CDG 35 ainsi que les membres de la Formation Spécialisée Santé et Sécurité au travail du CDG 35
- Le Réseau Prévention des Responsables de Ressources Humaines de collectivités et plus particulièrement les Villes de BRUZ, CESSON-SEVIGNE, PACE, VITRE, VEZIN LE COQUET,
- Les communes de LA RICHARDAIS et de GUIGNEN qui ont permis l'organisation de rencontres avec des membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CDG 35

- L'activité Communication du CDG35